

De notre point de vue, si nombreux sont les employeurs qui manquent réellement d'informations afin de respecter leurs obligations légales et spécifiques dans cette situation de crise, d'autres abusent des injonctions du gouvernement à maintenir l'activité économique coûte que coûte. Dans tous les cas, **l'obligation de sécurité de résultats incombe aux seuls employeurs** et ce même dans une situation de crise sanitaire.

Les réponses apportées concernant le secteur de la santé ne nous ont pas rassurés sur la volonté de l'Etat d'affronter la crise. Les Hautes-Pyrénées vont disposer d'une trentaine de lits de réanimation répartis sur le CH de Tarbes et la Polyclinique de l'Ormeau. Deux centres médicaux vont être mis en place sur Tarbes et Vic en Bigorre pour assurer l'accueil des malades en complément des généralistes.

Si 48 000 masques ont été ventilés ces dernières heures sur le département, cela reste insuffisant pour que chaque travailleur exposé puisse en disposer. Nous restons attentifs à la mise à disposition pour les personnels de santé d'équipements de protection individuels et collectifs.

Après une semaine où le premier cas départemental de covid-19 a été détecté aux Hôpitaux de Lannemezan, la situation n'a pas évolué. Le constat est le même pour les conditions d'exercice des ambulanciers, des travailleurs du médico-social, des médecins généralistes et de tous les professionnels qui nous permettent de faire face à cette pandémie. Il nous a été précisé que sur le Centre Hospitalier de Tarbes les stocks restent fragiles alors même que c'est l'établissement public identifié pour la prise en charge des personnes atteintes du Covid-19.

Suite à nos demandes, monsieur le Préfet s'est engagé à demander aux employeurs publics et privés de la santé de mettre en place à minima des réunions informelles avec les membres des instances traitant des questions de santé, sécurité et conditions de travail : CHSCT et CSE.

D'autres points ont été abordés notamment le service de garde d'enfants, la continuité des activités essentielles, la protection des salariées assurant cette continuité. **L'UD CGT des Hautes Pyrénées a demandé à ce que le gouvernement et les employeurs mettent tout en œuvre pour fournir, sans délai, les équipements de protection indispensables à celles et ceux qui travaillent. Les quelques jours qui nous séparent de la vague doivent nous permettre d'organiser au mieux cette crise....**

En effet, cette période inédite bouscule tous nos codes, que ce soit dans le travail, dans le commerce, dans la santé, ou même les libertés individuelles et collectives. Elle exige la responsabilité de chacun.e, sous peine que « *le(s) jour(s) d'après* » soient pires. Mais ne nous voilons pas la face, la crise en cours confirme la profonde dangerosité des **coupes budgétaires** de notre système de santé, de protection sociale et **la casse des garanties collectives. Elle montre le rôle indispensable et solidaire de nos services publics et d'un tissu économique de proximité.**

L'UD CGT des Hautes Pyrénées demande l'arrêt immédiat de toutes les activités ne participant à la production de biens et de services répondant aux besoins essentiels de la population. L'UD CGT tient à rappeler que dans notre situation, un seul devoir s'impose : la sauvegarde des vies humaines. Seuls les salarié.e.s identifiés comme exerçant une activité jugée essentielle et identifiée en tant que telle dans les plans de continuité doivent être présents sur leur lieu de travail. Il en va de la santé des salariés et de leurs familles. Il en va aussi de l'impérieuse nécessité de ne pas engorger davantage les services de secours et les établissements de santé.

La restriction des activités non-essentiels doit s'entendre comme la priorité donnée à la sauvegarde des vies humaines sur le fonctionnement normal du pays et constitue une mesure de protection des salarié.e.s mais aussi de la population en général.

Le gouvernement doit garantir le maintien de la rémunération de tous les salariés quelle que soit leur situation, actifs ou privés d'emploi. Si nécessaire, il doit, pour cela, mettre à contribution les capitaux privés, notamment ceux du secteur assurantiel.

Notre modèle social était un atout, il a été fragilisé par 30 ans de coupes budgétaires et de mise sous tutelle étatique. Il devra être défendu et renforcé, La CGT œuvrera dans ce sens quand le temps sera venu et dans l'unité la plus large possible.

Pour l'UD CGT des Hautes Pyrénées, Angélique Samaran, Wilfried Zapparoli, Ludovic ARBERET